

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.09.278

**Requalification des
zones d'activités et
des zones
industrielles -
Travaux d'éclairage
public : appel
d'offres ouvert**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER - IMMOBILIER	Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD
--	--

REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ET DES ZONES INDUSTRIELLES - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : APPEL D'OFFRES OUVERT
--

Dans le cadre de la requalification des zones d'activités et zones industrielles de la ComAGA, le conseil communautaire a, par délibération n°213 du 28 juin 2007, décidé de procéder à la réalisation des travaux de signalétique et d'éclairage public et a autorisé le lancement d'une procédure négociée allotie de la manière suivante :

- lot n° 1 : Signalétique
- lot n° 2 : Eclairage public
- lot n° 3 : Voirie

Le 13 juillet 2007, la commission d'appel d'offres a attribué les lots n°1 « Signalétique » à la société SELF SIGNAL et n°3 « Aménagement Voirie » à la société GRAMMATICO, mais a proposé de ne pas donner suite au lot n°2 car les offres remises dépassaient nettement l'enveloppe budgétaire. Le pouvoir adjudicateur, suivant l'avis de la commission, a déclaré sans suite la procédure relative au lot n°2.

Il convient donc de relancer une nouvelle consultation pour les travaux d'éclairage public dans le cadre de la requalification des zones d'activités et zones industrielles de la ComAGA. Le montant des travaux est estimé à 1 764 460,50 € HT hors options.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 6 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2312 - sous fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 03 octobre 2007	Affiché le : 04 octobre 2007